



Demande à ma fille de payer les dettes de son père et la menace de saisie

Par **Christellesandrine**, le **06/12/2019** à **00:38**

Ma fille a racheté la maison de son père. Ce dernier est parti en laissant des dettes. Un huissier a d'abord demandé à ma fille où avez déménagé son père. Il a ensuite menacé de venir la saisir en lui disant qu'il fallait que quelqu'un paye

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention.

Par **janus2fr**, le **06/12/2019** à **06:31**

Bonjour,

Un enfant n'est pas responsable des dettes de ses parents, cet "huissier" y va au bluff.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21571>

[quote]

Rien n'oblige les enfants à régler les dettes de leurs parents, quelle qu'en soit la nature : crédits impayés, dettes de loyer, dommages-intérêts...

Les parents s'engagent pour eux-mêmes et, en conséquence, n'engagent pas leurs enfants.

Pour que les enfants aient à répondre des dettes contractées par leurs parents, il faudrait qu'ils se soient engagés pour eux, par exemple en se portant caution pour eux. Cela suppose un engagement volontaire (et écrit) de leur part.

[/quote]

Par **Christellesandrine**, le **06/12/2019** à **10:49**

Bonjour.

Dans la précipitation de ma demande et le stress du moment j'ai un peu omis la formulation convenable et m'en trouve désolé.

Merci d'avoir tout de même pris le temps de me répondre.

Cordialement